

# Programme d'élimination des raccordements inversés



19 mai 2017

|  
*L'Excellence*

en service des citoyens

# Objectifs

- Éliminer les rejets en temps sec dans les rivières du territoire et au fleuve Saint-Laurent
- Éliminer les rejets en temps sec dans les bassins versants des prises d'eau potable
- Améliorer l'assainissement des rivières du territoire pour récupérer des usages
  - Saint-Charles, du Berger, Lorette, Cap-Rouge, Beauport, Nelson et le Fleuve Saint-Laurent
- Atteindre des critères de qualité d'eau permettant la baignade au fleuve Saint-Laurent

# Définition

## Raccordement inversé:

- *Branchement ou défectuosité à un équipement qui permet à des eaux usées sanitaires de se déverser ailleurs que dans un réseau d'égout domestique ou unitaire, soit dans un réseau d'égout pluvial, sur le sol, dans un fossé ou dans un cours d'eau alors que l'immeuble concerné est desservi par un réseau d'égout domestique ou unitaire. (MAMOT 2006)*
- Ne fait pas référence à un croisement avec le réseau d'aqueduc.

# Exemples

- Branchement de service erroné entre un immeuble et le réseau d'égout public
- Branchement erroné d'un appareil sanitaire à l'intérieur de l'immeuble
- Croisement entre les conduites des réseaux d'égouts publics
- Fuite provenant du réseau sanitaire ou unitaire et se déversant dans la conduite pluviale ou dans un fossé, etc.

# Raccordement inversé Raccordement corrigé



*L'Excellence*

au service des **citoyens**

# Programme-faits saillants

- Début des enquêtes : 2000
- Structuration du programme : 2005
- Budget 2009-2016 Ville de Québec : 3 M\$
  - Activités de détection
  - Travaux correctifs
- Personnel dédié à la Ville de Québec
- Poursuite du programme
  - conditionnel à l'obtention des crédits

# Programme-activités

- Détection de la contamination
- Identification des branchements inversés
- Correction des branchements inversés
- Suivi et bilan

# Programme-cadre réglementaire

Règlement R.A.V.Q. 920

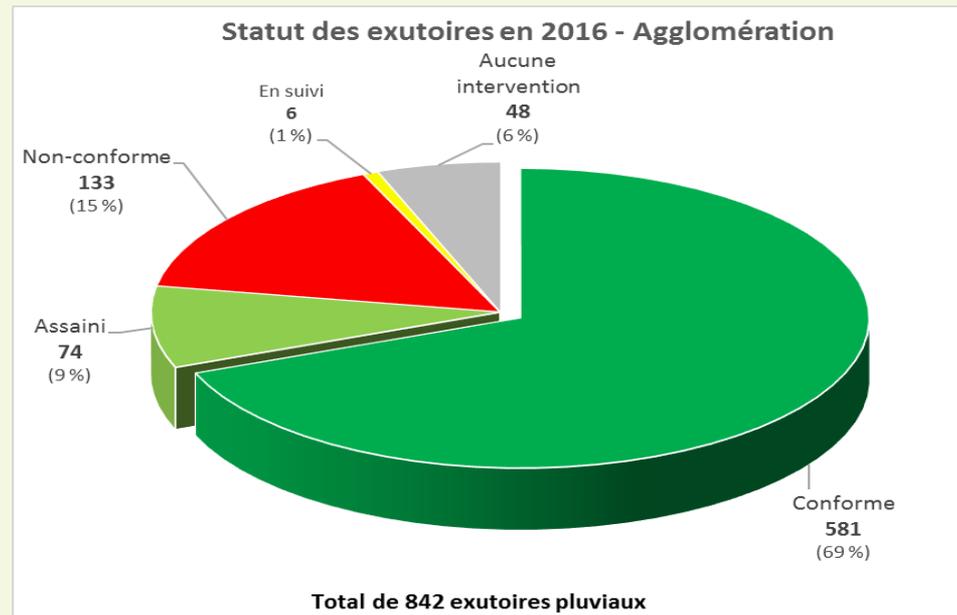
Règlement de l'agglomération sur les rejets dans les réseaux d'égout de la ville et sur l'inventaire des matières dangereuses entreposées sur le territoire

Règlement **R.R.V.Q. CHAPITRE B-2**

Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie (R.R.V.Q. chapitre B2)

# Statistiques du programme

- 842 : exutoires pluviaux (2016)
- 69% : conforme
- 15% : non conforme-enquêtes en cours et correctifs à venir
- 9% : 74 bassins de drainage pluvial corrigés et conformes
- 6% : aucune intervention
- 1% : suivi

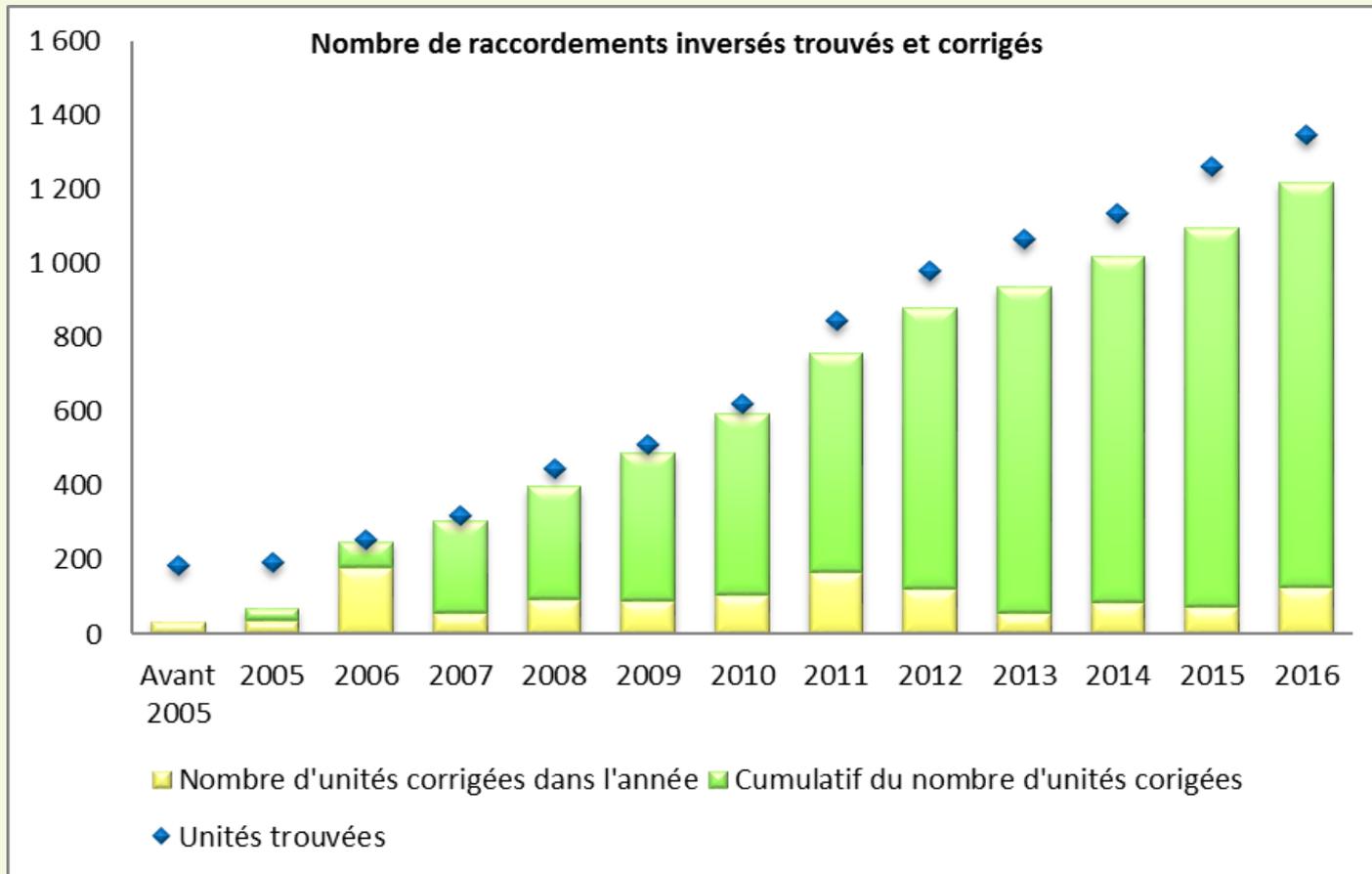


*L'Excellence*

au service des **citoyens**

# Bilan des correctifs

1 218 unités de logements corrigées depuis 2005



# Répercussions environnementales

- Amélioration de la qualité de l'eau en temps sec
- Diminution de la charge organique
- Diminution de la charge sédimentaire
- Amélioration de la transparence de l'eau
- Amélioration de la qualité esthétique de l'eau et des rives
- Amélioration de la salubrité
- Récupération des usages des cours d'eau